

avait appris par les journaux le tragique événement et avait couru à l'étude de son successeur. Il en avait repris le gouvernement et y pérorait au milieu des clercs, affairé, inquiet, s'assurant de l'état des dossiers, ne comprenant rien à la catastrophe et se lamentant pour son propre compte dans un désordre grotesque d'esprit et de contumace.

M. Gestral se nomma et le prit à part ; mais ce fut à lui de répondre aux questions du notaire.

— Un jeune homme si honnête ! disait celui-ci. Il ne m'avait pas encore payé son étude, mais j'avais toute confiance en lui. Un cœur d'or, monsieur. On dit qu'il a tué sa femme dans un accès de somnambulisme. Allons donc ! un notaire somnambule, cela ne s'est jamais vu. Et s'accuser lui-même ! C'est absurde. Il n'y a que les innocents qui s'accusent, et ils ont tort, car on peut les croire. On la lui aura tuée... Mais aussi qu'allait-il faire à Paris ? S'amuser ! Est-ce qu'un notaire a le droit de quitter son étude pour s'amuser ? On s'amuse quand on fait son droit. Je vous jure, monsieur, qu'il est innocent !

— Soupçonneriez-vous quelqu'un ?

— Moi, monsieur ! personne absolument.

— Ne connaissiez-vous pas quelque prétendant qui aurait été repoussé par la jeune fille, ou, si ce n'est elle, par sa mère ? A propos, Madame Segonat est-elle instruite de l'événement ?

— Madame Segonat ! Ah ! mon Dieu où aije donc la tête ? Et moi qui n'y songeais plus ! La pauvre femme ! Elle est là-haut dans sa chambre, sur son lit. Je ne sais pas encore si on a fait les démarches. Elle a été frappée...

— Je le comprends ; mais calmez-vous.

— D'un coup de sang, hier, en sortant de dîner, et je ne sais pas si toutes les dispositions sont prises. Permettez que je sonne.

— Elle est donc morte !

— Mais oui, monsieur. Ne vous l'ai-je pas dit ? J'avais préparé une lettre pour en prévenir son gendre et sa fille lorsque le journal est arrivé. Maintenant, c'est bien inutile. Le pauvre garçon a bien autre chose à penser. Cependant, monsieur le commissaire, si vous voulez vous charger de cette lettre, elle est tout ouverte, vous pourrez la lire. Où donc l'ai-je mise ?

— Je vous en prie et au besoin, je vous y invite, fit M. Gestral impatienté, mettez un peu d'ordre dans vos idées, Madame Segonat est morte. Fort bien. Vous étiez son notaire ?

— Oui, monsieur.

— Avait-elle l'habitude de placer et de dé placer ses fonds ?

— Non, toute sa fortune est en rentes sur l'Etat.

— Depuis quand étiez-vous son notaire ?

— Depuis qu'elle était venue s'établir ici.

— Et avant, à Paris, avait-elle quelque homme d'affaires ?

— Je l'ignore.

— Où demeurait-elle à Paris ?

— Rue Chapon, au Marais.

— Je vous remercie. Ayez soin de l'étude et des intérêts de M. Renouf. Tout n'est peut-être pas désespéré pour lui.

M. Gestral revint aussitôt à Paris et alla rue Chapon. Ce qu'il y apprit fut insignifiant. M. Segonat vivait très retiré avec sa femme et sa fille. Quelques personnes à peine venaient les voir de loin en loin, et le portier ne savait pas même le nom de ces personnes.

Ce manque absolu de renseignements, au lieu de décourager M. Gestral, le réjouissait. Il n'avait en quelque sorte fait ces démarches que pour l'acquit de sa conscience et se serait presque cru amoindri, si elles lui avaient apporté la moindre lumière. C'était donc, et telle dès le premier moment avait été sa conviction, dans les spéculations de l'ordre moral, dans l'étude des sentiments que devait éprouver le criminel et des mobiles qui allaient logiquement diriger sa conduite, qu'il faudrait chercher la vérité.

M. Gestral était d'une philosophie trop sceptique pour croire à une très longue durée d'un sentiment, quel qu'il fût, mais il pensait avec raison que, pendant un certain temps, le coupable se préoccupe surtout de ce qui a trait à son crime et des conséquences qu'il peut avoir. Si l'assassin n'avait point paru à l'enterrement de sa victime, comme M. Gestral l'avait d'abord espéré, il devait à coup sûr lire avidement les journaux qui parlaient, en style de tribunal, de l'affaire Renouf.

Toutefois, si le commissaire ne s'était pas trompé sur les motifs qui avaient poussé le meurtrier, si celui-ci, en dehors de la vengeance brutale qu'il avait accomplie, en avait réellement entrevu une autre plus complète et plus terrible dans la condamnation probable d'Isidore, ce simple compte rendu des débats, lu à huis clos, ne lui suffirait pas.

Comment ne serait-il pas attiré vers le théâtre où se dérouleraient vivantes les péripéties du drame dont il avait écrit la première page en caractères sanglants, dont il avait noué la trame et préparé le dénouement ? Là seulement il pourrait savourer à son aise les pâleurs de l'accusé, la sévérité des juges, l'indignation de l'opinion, et s'affirmer à lui-même, d'heure en heure, sa propre impunité et la perte de son ennemi.

Autre chose encore. M. Gestral, qui se mettait à la place de l'inconnu, imaginait ce qu'il éprouverait pour sa part d'incertitudes, de défaillances, de revirements de pensée. Si, dans le cours des débats qui allaient s'ouvrir, tout ne marchait pas comme le coupable l'avait prévu, s'il surgissait quelque incident qui le menaçât, ne voudrait-il pas être là, comme le joueur au tapis vert où sa fortune est engagée, pour épier les chances une à une et vivre jusqu'au bout, dût-il assister à la ruine de ses espérances, des ivresses et des agonies de la lutte ? C'est donc au Palais de Justice que M. Gestral donna en esprit rendez-vous au meurtrier.